Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 30 novembre 2012

Note aux rédactions

PLAN HIVERNAL D'HEBERGEMENT EN ESSONNE
BAISSE DES TEMPERATURES CE WEEK-END

Météo-France annonce une baisse des températures pendant ce week-end. Les températures oscilleront entre 0° C et 1° C le matin (avec un ressenti du froid allant de -2° C jusqu'à -4° C) et entre 4° C et 5° C en journée.

Toutes les personnes qui le souhaitent doivent bénéficier d'un accueil et d'une mise à l'abri. A cette fin, le plan hivernal d'hébergement vise à garantir que tous les besoins d'hébergement puissent être satisfaits entre le 1er novembre et le 31 mars, en particulier durant les périodes de grand froid. Il s'agit d'un renforcement du dispositif d'hébergement d'urgence, lui-même appliqué de manière pérenne tout au long de l'année. L'objectif d'insertion fait partie intégrante de l'hébergement d'urgence.

Durant toute l'année,

- **En appelant le 115**, il est possible d'être orienté vers l'une des **369 places d'hébergement d'urgence**. Le dispositif comporte notamment trois accueils de jour à Corbeil-Essonnes, Athis-Mons et Massy ainsi qu'un abri de nuit pour femmes de 19 places au sud du département, à Étampes. Un abri de nuit pour femmes seules ou avec enfants sera prochainement ouvert à Massy.
- La Croix-Rouge procède à des **maraudes pour aller à la rencontre des publics très marginalisés**, qui ne sollicitent pas le 115. La Croix-Rouge organise une maraude en journée, deux la nuit.
- **Cinq hôpitaux** (centres hospitaliers Sud Francilien, de Longjumeau, d'Orsay, de Juvisy et d'Étampes) proposent une permanence d'accès aux soins de santé, avec ouverture de droits à la Sécurité sociale.

En période hivernale (du 1er novembre au 31 mars),

- **Le parc d'hébergement d'urgence passe de 369 à 722 places**, grâce à la mobilisation de 342 nuitées d'hôtel et 11 places en appartement qui sont ouvertes progressivement en fonction des besoins.

L'engagement de l'État n'a jamais été aussi important, avec 113 places de plus que pendant l'hiver 2011-2012.

Contacts presse Préfecture :
- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :
. 01 69 91 90 54 - 06 31 14 18 36 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
- Marie-José DACHE, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :
. 01 69 91 90 37 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel marie-jose.dache@essonne.gouv.fr

Les mesures de renforcement du dispositif hivernal sont décidées par référence aux trois niveaux de mobilisation suivants, la décision de passage d'un niveau à l'autre relevant de l'autorité préfectorale :

Niveau 1 : ce niveau premier de vigilance et de mobilisation correspond au « temps froid » dans les documents de prévision de Météo-France (température ressentie minimale comprise en -5° C et -10° C). Il s'agit d'une mobilisation supplémentaire des places du plan hiver en fonction des besoins.

Niveau 2 : ce niveau correspond aux conditions météorologiques fournies par Météo-France sous l'appellation « temps de grand froid » (température ressentie minimale comprise en -10° C et -18° C). Les maraudes de la Croix-Rouge sont renforcées (horaires de nuit élargis et ouverture d'une seconde maraude de jour) et les accueils de jour sont ouverts la nuit ; les services de secours sont sensibilisés (police, gendarmerie, SDIS, SAMU).

Niveau 3 : il correspond à un niveau de « froid extrême » (température ressentie minimale inférieure à -18° C). C'est un niveau de crise exceptionnel et des gymnases peuvent être mobilisés avec l'accord des maires. 366 places ont déjà été identifiées. Si besoin, les prestations offertes par les communes sont complétées par l'intervention de la Croix-Rouge départementale.
Les maraudes bénévoles viennent renforcer le dispositif déjà mis en place.

Une évaluation sociale de chaque personne est faite lors de son hébergement. Elle débouche sur la préconisation d'une orientation vers les dispositifs et les structures appropriées. Au-delà du traitement de l'urgence, le département compte 750 places en hébergement d'insertion et 4 275 places en logement de transition (résidences sociales et parc concerné par l'aide au logement temporaire) occupées toute l'année.

Les conditions sont réunies pour qu'aucune personne ne reste à la rue contre son gré, pendant la période d'hiver, comme durant les autres mois de l'année, et aucun hébergement ne sera refusé par défaut de place en Essonne durant l'hiver.

Par ailleurs :

➘ **Chacun est invité à signaler au 115 - numéro de téléphone gratuit – toute personne sans abri rencontrée dans la rue qui paraîtrait en difficulté.**

➘ **Il est également recommandé de rester en contact régulier avec les personnes âgées ou fragiles de son entourage, ces personnes étant potentiellement plus vulnérables pendant les périodes de grand froid et de froid extrême.**